



Arrêté 2024-06-01

Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de TROISVILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur DUCASTELLE Jean en date du 13 juin 2024 qui souhaite faire effectuer des *travaux de réfection de façade* par l'entreprise Ravalement façade située 16 Rue Edison 59540 CAUDRY en occupant temporairement le domaine public 27 Rue du Villers ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1 - Du 17/06/2024 au 21/06/2024, l'entreprise Ravalement façade est autorisée à procéder à des travaux de réfection de façade **27 Rue du Villers**.

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Pose d'un échafaudage
- *Stationnement : interdiction de stationnement ;*
- Sécurité : L'entreprise Ravalement façade prendra les dispositions pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 - La signalisation sera mise en place par l'entreprise Ravalement façade.

Article 4 – L'entreprise Ravalement façade occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 - Monsieur le Maire de la commune de TROISVILLES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur

Notification sera faite aux intéressés

Troisvilles, le 13 juin 2024.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

